



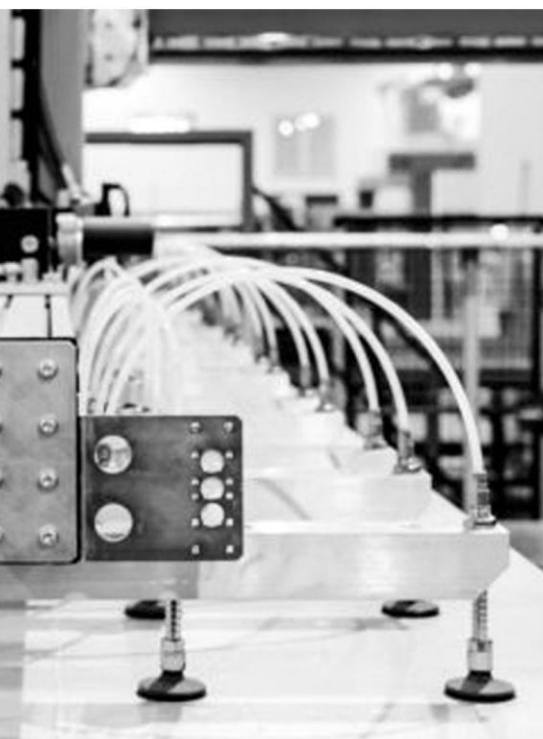
monopanel  BUILDING ENVELOPE

Etablissement de Cerizay (79)



DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Etude d'impact – Résumé non technique



JUIN 2025

Siège social

1 rue de la Lisière - BP 40110
67403 ILLKIRCH Cedex - FRANCE
Tél : 03 88 67 55 55



OTE INGÉNIERIE
des compétences au service de vos projets
www.ote.fr

Agence de Metz

1 bis rue de Courcelles
57070 METZ - FRANCE
Tél : 03 87 21 08 79

[illegible]

Sommaire

Sommaire	3
Préambule	5
1. Etat initial de l'environnement	6
1.1. Population et santé	6
1.2. Biodiversité	6
1.3. Contexte physique	7
1.4. Patrimoine culturel et archéologique	7
1.5. Paysages	8
1.6. Biens matériels	8
1.7. Risques naturels et technologiques	8
2. Scénario de référence : état actuel de l'environnement	10
2.1. Evolution de l'environnement en cas de mise en œuvre ou en l'absence de mise en œuvre du projet	12
2.2. Facteurs environnementaux susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet	13
3. Description des incidences notables du projet sur l'environnement	14
3.1. Incidences notables induites par la construction et l'existence du projet	14
3.1.1. Incidence de la phase travaux	14
3.1.2. Intégration paysagère	14
3.1.3. Risques sur le patrimoine culturel et archéologique	14
3.2. Incidence notables induites par l'utilisation des ressources naturelles	15
3.2.1. Consommation d'espaces agricole, forestier et naturel	15
3.2.2. Prélèvement d'eaux souterraines et superficielles	15
3.2.3. Effets sur la biodiversité	15
3.3. Incidences notables induites par les émissions de polluants, la création de nuisances, l'utilisation de substances et de technologies	16
3.3.1. Effets sur le sol, le sous-sol et les eaux souterraines	16
3.3.2. Effets sur les eaux superficielles	16
3.3.3. Effets sur la qualité de l'air	16

3.3.4. Les odeurs	16
3.3.5. Incidence sur le contexte sonore	17
3.3.6. Les vibrations	17
3.3.7. Les émissions lumineuses	17
3.3.8. Effets sur le trafic	17
3.3.9. Gestion des déchets	17
3.4. Incidences notables pour la santé humaine	17
3.5. Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets	18
3.6. Incidence du projet sur le climat et vulnérabilité du projet au changement climatique	18
4. Evaluation des incidences Natura 2000	19
5. Vulnérabilité du projet vis-à-vis des risques naturels ou technologiques	19
5.1. Risque sismique	19
5.2. Risque inondation	19
5.3. Retrait gonflement d'argiles	19
5.4. Risques technologiques	19
6. Justification des choix	20

Préambule

La société MONOPANEL exploite un site de production de panneaux isolants sur la commune de Cerizay (79). Cet établissement prend place au sein de bâtiments existants et ayant abrité les usines de la société HEULIEZ.

Les activités projetées sont visées par la réglementation **IED (rubrique principale 3410-h)**.

Dans ce cadre, la société doit régulariser sa situation administrative, et déposer un dossier de Demande d'Autorisation Environnementale, comportant une étude d'impact (projet soumis à évaluation environnementale systématique).

Le présent document constitue le résumé non technique de l'étude d'impact du dossier de demande d'autorisation environnementale.

1. Etat initial de l'environnement

1.1. Population et santé

Selon l'INSEE, la commune de Cerizay (18,92 km²), située dans le département des Deux-Sèvres (79) regroupe 4 802 habitants sur son territoire en 2020. Elle fait partie de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais.

A Cerizay, sur la période étudiée, la tranche d'âge la plus représentée est la 45 à 59 ans (19,4 %).

L'établissement est localisé en dehors de tout périmètre de protection de captage.

1.2. Biodiversité

L'établissement Monopanel de la commune de Cerizay est situé à proximité de milieux naturels remarquables, présentés dans le tableau suivant.

Tableau n° 1 : Milieux naturels remarquables observables à proximité du site

Type	Nom	Code	Localisation par rapport au site
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique Continentale – Type II	Collines Vendéennes, Vallée de la Sèvre Nantaise	ZNIEFF 520616288	2,5 km au Sud-Ouest
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique Continentale – Type I	Prairies alluviales de la Sèvre nantaise à la Prée des Cosses	ZNIEFF 540030023	3 km au Sud-Ouest

1.3. Contexte physique

D'après la feuille géologique n° 538 de Bressuire du BRGM, le site de projet prend place sur des formations métamorphiques.

La masse d'eau souterraine présente au droit du site est celle du bassin versant de la Sèvre Nantaise.

La commune de Cerizay est rattachée au bassin hydrographique Loire-Bretagne et est parcourue par un ruisseau affluent direct de la Sèvre-Nantaise. Ce ruisseau ne disposant pas de station à proprement parler, les données hydrologiques et de qualité du cours d'eau seront directement assimilées à celles de la Sèvre-Nantaise.

Les mesures de précipitations sont présentées par la station de Cholet sur la période 1991 – 2020.

Annuellement, la hauteur moyenne des précipitations mesurées est de 772,5 mm.

D'après la rose des vents normale (moyennes sur 20 années de données trihoraires) fournie par Météo France (station de Bressuire STNA, période 1991-2010), les vents dominants sont :

- De direction Sud-Ouest, les vents avec des vitesses comprises entre 1,5 et 4,5 m/s représentent 60 %, 35 % pour les mesures comprises en 4,5 et 8,0 m/s et 5 % pour les mesures supérieures à 8 m/s ;
- De direction Nord-Est, les vents avec des vitesses comprises entre 1,5 et 4,5 m/s représentent 74 %, 26 % pour les mesures comprises en 4,5 et 8,0 m/s.

La température moyenne observée à la station de Cholet est de 12,3 °C sur la période 1991-2020. L'amplitude thermique moyenne annuelle est de 14,1 °C avec un maximum au mois d'août (19,7 °C) et un minimum en janvier (5,6 °C).

1.4. Patrimoine culturel et archéologique

D'après l'Atlas des patrimoines, la commune de Cerizay n'abrite aucun monument historique.

On ne recense aucuns sites patrimoniaux remarquables dans la commune de Cerizay et aux alentours.

Le site d'étude n'est concerné par aucune zone de présomption de prescriptions archéologiques.

1.5. Paysages

La zone dans laquelle le site du projet se trouve dans une zone totalement artificialisée et industrialisée. Aucune parcelles vouées à l'agriculture ne se trouvent à proximité de la zone d'implantation.

1.6. Biens matériels

La commune de Cerizay est répertoriée dans une aire AOP/AOC pour les produits sous la dénomination suivante :

- Beurre Poitou-Charentes
- Maine-Anjou

Le secteur d'étude prend place dans une zone très urbanisée.

Dans le périmètre immédiat, le milieu est majoritairement urbain, et laisse peu de place aux terres agricoles et forestières.

Pour l'année 2020, le secteur d'activité le plus représenté est celui du commerce, transports et services directs, qui est lui-même représenté majoritairement par les hommes.

Plusieurs structures de loisirs sont localisées aux alentours du site du projet, à maximum 1.3 km. On y retrouve notamment des terrains de jeux, des skate-parks, des pistes d'athlétisme ou encore des gymnases.

La commune de Cerizay est desservie par les axes routiers principaux suivants :

- La route départementale RD744 ;
- La route départementale RD960BIS permettant de relier les routes nationales N149 et N249 ;

La commune de Cerizay est desservie par la ligne ferroviaire mixte non électrifiée n°525. L'aérodrome le plus proche est celui de la commune de Mauléon, distant de plus de 8 km de la commune de Cerizay.

1.7. Risques naturels et technologiques

La ville de Cerizay est située en zone de sismicité 3 « modéré ».

L'aire d'étude immédiate est légèrement sujette au risque d'inondation de cave. En cas d'événements pluvieux exceptionnels, l'infiltration de l'eau est facilitée et rend ainsi l'inondation des caves plus fréquente.

Le site d'étude n'est pas concerné par un aléa retrait-gonflement d'argiles.

D'anciens sites industriels ou activités de service (CASIAS) ont également été répertoriés dans l'aire immédiate et rapprochée du projet.

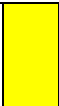
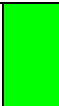
L'établissement n'est dans le périmètre d'aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques. Aucun site SEVESO n'est localisé à proximité de la commune de Cerizay.

Le projet n'est pas concerné par la proximité d'installations nucléaires, la plus proche est située à 20 km au Sud-Ouest de la commune de Cerizay.

Une canalisation de gaz naturel est présente directement au Nord-Ouest du site.

2. Scénario de référence : état actuel de l'environnement

L'état actuel et la qualité de l'environnement sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	SANS INTERET PARTICULIER NEUTRE		DEGRADE		MOYEN		PRESERVE / SATISFAISANT
---	--	---	----------------	---	--------------	---	--------------------------------

THEMES	ETAT/ QUALITE	PROBLEMATIQUES
POPULATION ET SANTE HUMAINE	Population proche du projet (30 m) Population sensible dans un rayon de 3 km Site localisé dans une zone dédiée à l'activité industrielle Population proche du site	Préserver la qualité de vie des riverains du site (bruit, air, eaux). Limiter l'augmentation du trafic Dimensionner les équipements pour assurer le respect des émergences au droit des tiers sur la base de l'état 0.
MILIEUX NATUREL BIODIVERSITE	Pas de milieux naturels remarquables au droit du site	Absence d'enjeu
GEOLOGIE	Site existant ne présentant pas d'enjeu particulier.	Absence d'enjeu
HYDROGEOLOGIE	Installations prévues au droit de zones artificialisées. Pas de captage AEP en aval du site.	
EAUX SUPERFICIELLES	Bassin hydrographique Loire-Bretagne : bassin versant de la Sèvre Nantaise	Absence de rejet d'eau au milieu superficiel. Absence d'enjeu
CLIMAT	Dérèglement climatique	Préserver les installations des risques liés au climat (le gel en particulier) Impact du projet sur les émissions de CO2
QUALITE DE L'AIR	Qualité de l'air globalement bonne sur le département.	Limiter les rejets atmosphériques et garantir leur conformité aux textes réglementaires. Préserver les populations voisines (réalisation d'une étude quantitative des risques sanitaires)
PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHEOLOGIQUE	Absence de périmètre de protection de monuments historiques, de sites inscrits, de sites patrimoniaux remarquables et de zones de présomption de prescriptions archéologiques	Absence d'enjeu
PAYSAGE	Projet localisé au sein d'un site industriel existant.	Absence d'enjeu

THEMES	ETAT/ QUALITE	PROBLEMATIQUES
BIENS MATERIELS	Axes routiers fréquentés Infrastructures aptes à supporter un trafic de poids lourds.	Définir quantitativement l'impact du projet Prise en compte du trafic local Favoriser les grands axes pour les accès au site.
RISQUES	Site en dehors de l'ensemble des zonages des PPRn. Zone à sismicité Modérée Aléa retrait gonflement des argiles faibles Site localisé en dehors de tout périmètre de risques technologiques. Canalisation de matières dangereuses à proximité.	Impact étudié dans l'étude de dangers.

2.1. Evolution de l'environnement en cas de mise en œuvre ou en l'absence de mise en œuvre du projet

EVOLUTION SUPPOSEE AVEC/SANS LE PROJET		
		Amélioration probable
		Pas de différence significative
		Détérioration probable

THEMES	ETAT/ QUALITE	Evolution supposée	
		Avec le projet	Sans le projet
POPULATION ET SANTE HUMAINE	Population proche du projet (30 m) Population sensible dans un rayon de 3 km Site localisé dans une zone dédiée à l'activité industrielle Population proche du site		
MILIEUX NATUREL BIODIVERSITE	Pas de milieux naturels remarquables au droit du site		
GEOLOGIE HYDROGEOLOGIE	Site existant ne présentant pas d'enjeu particulier. Installations prévues au droit de zones artificialisées. Pas de captage AEP en aval du site.		
EAUX SUPERFICIELLES	Bassin hydrographique Loire-Bretagne : bassin versant de la Sèvre Nantaise		
CLIMAT	Dérèglement climatique		
QUALITE DE L'AIR	Qualité de l'air globalement bonne sur le département.		

THEMES	ETAT/ QUALITE	Evolution supposée	
		Avec le projet	Sans le projet
PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHEOLOGIQUE	Absence de périmètre de protection de monuments historiques, de sites inscrits, de sites patrimoniaux remarquables et de zones de présomption de prescriptions archéologiques		
PAYSAGE	Projet localisé au sein d'un site industriel existant.		
BIENS MATERIELS	Axes routiers fréquentés Infrastructures aptes à supporter un trafic de poids lourds.		
RISQUES	Site en dehors de l'ensemble des zonages des PPRn. Zone à sismicité Modérée Aléa retrait gonflement des argiles faibles Site localisé en dehors de tout périmètre de risques technologiques. Canalisation de matières dangereuses à proximité.		

2.2. Facteurs environnementaux susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet

THEMES	ENJEUX
POPULATION ET SANTE HUMAINE	Préservation de la qualité de l'air et maîtrise des rejets atmosphériques
CLIMAT	
QUALITE DE L'AIR	
BIENS MATERIELS	Limitier le trafic imputable à l'activité de l'établissement.

3. Description des incidences notables du projet sur l'environnement

3.1. Incidences notables induites par la construction et l'existence du projet

3.1.1. Incidence de la phase travaux

Le projet de la société MONOPANEL s'implante au sein de bâtiments existants, au sein d'une zone d'activités. Les seuls travaux sont liés à la mise en œuvre des cuves aériennes d'isocyanates en façade Ouest du bâtiment, et de la rétention associée.

Ces travaux ont d'ores et déjà été mis en œuvre, régis par le permis de construire n°07906221 E0022 accordé par la commune de Cerizay.

3.1.2. Intégration paysagère

Le projet prend place au sein de deux bâtiments existants, au sein d'une zone à caractère industriel. L'ampleur des travaux étant limitée à la mise en place des différents équipements de production sur le site, le projet ne présentera pas d'impact sur le volet paysager.

3.1.3. Risques sur le patrimoine culturel et archéologique

L'établissement est éloigné de tout monument historique ou de toute zone de présomption de prescriptions archéologique (ZPPA). Le projet ne nécessite par ailleurs aucune construction.

Synthèse – Conclusion

Les travaux nécessaires au projet de la société MONOPANEL se sont limités à la mise en place des équipements de production, et n'ont concerné que le trafic. Ces équipements sont d'ores et déjà en place. L'impact de la phase travaux est jugé négligeable.

L'implantation du projet et ses caractéristiques permettront de garantir l'absence d'impact sur le paysage ou le patrimoine culturel et archéologique.

3.2. Incidence notables induites par l'utilisation des ressources naturelles

3.2.1. Consommation d'espaces agricole, forestier et naturel

Le projet de la société MONOPANEL s'implante au sein de bâtiments existants, au sein d'une zone d'activités. Ainsi, le projet n'induit aucune consommation d'espaces agricoles, forestiers ou naturels.

3.2.2. Prélèvement d'eaux souterraines et superficielles

Le site de la société MONOPANEL est raccordé au réseau public d'adduction en eau potable desservant la commune de Cerizay. Aucun prélèvement dans les eaux superficielles ou souterraines ne sera réalisé.

3.2.3. Effets sur la biodiversité

Compte-tenu de la configuration très artificialisée de l'établissement et de l'absence de travaux, aucun impact négatif significatif sur la biodiversité n'est attendu.

Synthèse – Conclusion

Compte-tenu de la situation de l'établissement vis-à-vis des milieux naturels remarquables, de la configuration actuelle du site, de l'absence de modification de ladite configuration, il n'est pas attendu que le projet soit à l'origine d'incidences négatives sur les ressources naturelles.

3.3. Incidences notables induites par les émissions de polluants, la création de nuisances, l'utilisation de substances et de technologies

3.3.1. Effets sur le sol, le sous-sol et les eaux souterraines

Le projet n'aura pas d'impact significatif sur le sol compte tenu des mesures prises au niveau des stockages de déchets, réactifs, sous-produits et résidus et de la gestion des effluents liquides rejetés.

En l'absence de prélèvement et de rejet direct dans la nappe, le projet ne sera pas de nature à impacter les eaux souterraines.

Un rapport de base est présenté en annexe de ce dossier. Il permet de caractériser l'état initial des sols, base sur laquelle devra s'appuyer l'exploitant lors de la restitution des terrains. Notons que le site fera l'objet d'une surveillance de la qualité des sols à minima tous les 10 ans.

3.3.2. Effets sur les eaux superficielles

L'impact global du projet sur les eaux superficielles sera très faible à négligeable.

3.3.3. Effets sur la qualité de l'air

L'impact sur la qualité de l'air du projet est lié aux rejets atmosphériques des aspirations réparties sur les lignes de production et au trafic routier induit par le fonctionnement normal du site, constitué des véhicules du personnel (VL), ainsi que des poids lourds (PL).

Le projet de la société MONOPANEL prévoit :

- la captation des rejets à la source, tout le long des lignes de production,
- le traitement pour les rejets qui le justifient (filtration pour les aspirations de la partie PU),
- rejet canalisé avec un nombre de point de rejet limité,
- une hauteur et une vitesse d'éjection suffisants pour garantir la bonne dispersion et l'absence de nuisance.

Les utilités n'induiront pas de rejets atmosphériques significatifs.

3.3.4. Les odeurs

L'établissement MONOPANEL de Cerizay n'est pas susceptible de générer des émissions odorantes pour le voisinage.

3.3.5. Incidence sur le contexte sonore

Les installations du site MONOPANEL à Cerizay (79) sont conformes à la réglementation. Les seuils admissibles en limite de propriété et les émergences au droit des ZER les plus exposés sont respectés.

3.3.6. Les vibrations

Les installations ne seront pas à l'origine de vibrations susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage et de l'habitat selon la circulaire du 23 juillet 1986 ou de constituer une gêne pour sa tranquillité.

3.3.7. Les émissions lumineuses

Les activités de la société MONOPANEL ne seront pas génératrices d'émissions lumineuses particulières supplémentaires, susceptibles d'impacter les environs proches du site.

3.3.8. Effets sur le trafic

Les impacts du trafic de MONOPANEL (30 camions et 40 VL supplémentaires) sur les axes routiers situés à proximité du site sont acceptables.

Compte tenu de la volonté de limitation de la zone de chalandise, l'utilisation de transport alternatif aux poids lourds n'apparaît pas viable.

3.3.9. Gestion des déchets

L'exploitant veillera à assurer une bonne gestion des déchets sur son site : tri à la source, entreposage en quantité limité et prise en charge par des sociétés de collecte et de traitement agréées.

3.4. Incidences notables pour la santé humaine

L'évaluation des risques sanitaires a été réalisée avec des hypothèses majorantes, en utilisant les flux maximaux susceptibles d'être émis par les installations projetées.

Les concentrations maximales à l'immission (dans l'environnement) obtenues lors des modélisations n'induisent pas de risque sanitaire sur les populations.

Par conséquent, il est donc exclu que les rejets du site aient un impact sanitaire sur les populations environnantes du secteur d'étude.

3.5. Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets

Aucun des effets du site de la société MONOPANEL n'est susceptible d'être cumulé avec les effets des projets localisés dans un rayon de 3 km autour du site.

3.6. Incidence du projet sur le climat et vulnérabilité du projet au changement climatique

Au regard des éléments présentés, l'incidence du projet sur le climat peut être qualifiée de limitée et maîtrisée, compte tenu :

- d'émissions de gaz à effet de serre principalement concentrées en phase de fabrication ;
- d'une absence quasi totale d'émissions en phase d'exploitation ;
- d'un gain climatique significatif en fin de vie, lié à la recyclabilité de l'acier ;
- d'une contribution indirecte favorable à la réduction des émissions énergétiques du bâtiment.

Le choix de panneaux sandwich de couverture à parements acier et âme PUR/PIR s'inscrit ainsi dans une démarche compatible avec les objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de transition vers une économie bas-carbone.

4. Evaluation des incidences Natura 2000

L'établissement de la société MONOPANEL prend place au sein de bâtiments existants, localisé au sein d'une zone à caractère économique.

Le projet ne nécessitera aucune artificialisation supplémentaire.

Par ailleurs, le site de MONOPANEL à Cerizay est localisé à plus de 20 km du site Natura 2000 le plus proche. Aucun corridor écologique ne relie ces deux entités.

Ainsi, le projet n'aura pas d'incidence négative notable sur les sites Natura 2000 ayant fait l'objet de la présente analyse. Il n'est pas nécessaire de procéder à une analyse approfondie des incidences du projet sur ces sites.

5. Vulnérabilité du projet vis-à-vis des risques naturels ou technologiques

5.1. Risque sismique

Le projet n'est pas particulièrement vulnérable aux séismes.

5.2. Risque inondation

Les bâtiments accueillant les activités de la société MONOPANEL ne sont pas localisés en zone inondables par remontée de nappe. Par ailleurs, l'ensemble des équipements de production est localisé au-dessus du niveau du sol.

L'établissement n'est pas particulièrement vulnérable aux inondations.

5.3. Retrait gonflement d'argiles

Le site d'étude n'est pas concerné par un aléa retrait-gonflement d'argiles.

5.4. Risques technologiques

L'établissement est localisé en dehors de servitudes d'utilité publiques liées au risque technologique (SUP, PPRt). Ainsi, l'établissement n'est pas vulnérable au risque technologique.

6. Justification des choix

L'établissement de la société MONOPANEL à Cerizay ne dispose d'aucune concurrence du fait de l'éloignement géographique avec ceux-ci. La société a privilégié son implantation au sein d'un ancien site industriel, le projet ne nécessitant que peu de constructions (uniquement au niveau de la zone de stockage des produits chimiques).

Le site d'implantation dispose de l'ensemble des dispositifs nécessaires à la protection de l'environnement, et notamment :

- une imperméabilisation des sols, permettant de limiter les effets d'un éventuel écoulement accidentel,
- des réseaux de collecte des eaux pluviales, et le réseau d'assainissement,
- les réseaux divers, permettant l'alimentation du site en eau potable et en électricité.

L'implantation sur un site industriel existant permet d'ailleurs de répondre aux objectifs de la Loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), la zone étant déjà artificialisée.

Aucun autre site ne présentait ces avantages.

Par ailleurs, l'occupation de l'ancien site HEULIEZ par MONOPANEL permet le maintien et la création d'emplois dans le périmètre du Bocage Bressuirais.

En outre, les produits fabriqués par MONOPANEL permettent d'une part de répondre à un marché ouvert par l'évolution de la réglementation sur les performances énergétiques, et d'autre part de participer à la rénovation des bâtiments existants (désamiantage des bâtiments, couvertures en fibrociment, etc.).